

REGLEMENT INTERIEUR – OCTOBRE ROSE à OLBY

1) ORGANISATION

« Octobre Rose à Olby », marche et course rose, est organisé par la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme et "Un sourire pour la vie. Elle aura lieu le samedi 03 octobre 2026 à partir de 13h30.

Les inscriptions et dons des participants seront intégralement reversés à la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme, association œuvrant dans la lutte contre le cancer sur le département par le financement de la recherche, l'aide aux malades et aux proches, ainsi que par la prévention et le dépistage, et permettront de financer la lutte contre le cancer du sein.

Plus de détails sur les actions mises en œuvre pour sensibiliser au cancer du sein par la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme : <https://www.ligue-cancer.net/63-puydedome>

2) PARCOURS

Les participants auront le choix entre deux parcours :

- Une marche environ de 5 kilomètres ;
- Une course environ de 10 kilomètres, consistant en la répétition du parcours de 5 kilomètres

Les participants doivent prévoir des chaussures adaptées.

3) PARTICIPATION

Cette épreuve se réalise à allure libre, en courant ou en marchant, selon le parcours choisi. Il n'y a aucun chronométrage ou classement. Elle est ouverte à tous, femmes et hommes, licenciés ou non. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

Les chiens sont autorisés tenus en laisse.

4) INSCRIPTION

L'inscription peut se faire :

- en remplissant un bulletin d'inscription individuelle papier accompagné du règlement (espèces ou chèque libellé à l'ordre de la Ligue Contre le Cancer 63), à renvoyer ou à déposer sous pli :
 - o à la Boulangerie de la Fontaine (Le Bourg, 63210 Olby)
 - o en ligne par la plateforme HelloAsso

Les inscriptions par téléphone ou mail ne sont pas possibles.

Inscription en ligne :

La date limite pour les inscriptions en ligne est le **mercredi 30 septembre 2026**.

Lien d'inscription sur HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/la-ligue-contre-le-cancer-comite-du-puy-de-dome/evenements/olby-en-rose-2026>

Inscription par bulletin :

Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au jour de la manifestation (inclus).

5) T-SHIRTS

Un t-shirt rose, symbole de la marche, sera remis aux participants (selon le stock disponible).

6) TARIFS

L'inscription est fixée à 10€, et est gratuite pour les enfants de moins de 8 ans. Elle est obligatoire pour participer à la marche et recevoir un t-shirt rose (dans la limite des stocks disponibles).

Les inscriptions n'ont pas valeur de dons, et par conséquent ne peuvent être gratifiées d'un reçu fiscal, néanmoins tout don réalisé en supplément de l'inscription ouvre droit à un reçu fiscal.

7) ASSURANCE

La Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'Inter Courtage assurances. Il incombe aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

8) COLLATION

Une collation sera proposée à l'arrivée de la course.

9) DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent et acceptent que des photos soient prises durant la manifestation et soient utilisées à des fins de promotion de la prochaine édition de cette manifestation par tout moyen de support.

10) REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription à cette manifestation, manifestation organisée par le Comité et pour l'enregistrement comptable de l'éventuel don. Elles sont destinées au siège de la Ligue contre le cancer ainsi qu'à votre comité départemental et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne. La Ligue contre le cancer s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Ces données ne feront l'objet d'aucun échange.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée par le règlement général sur la protection des données, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant votre comité départemental par mail (cd63@ligue-cancer.net) ou par courrier adressé à Comité Départemental du Puy-de-Dôme de la Ligue Contre le Cancer (19, boulevard Berthelot — 63400 Chamalières). Elles sont conservées pendant 3 ans maximum* lors d'une simple inscription et pendant 6 ans maximum en cas de dons.

Pour des demandes complémentaires d'informations ou en cas de problème d'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du siège de la Ligue nationale contre le cancer par mail : dpo@ligue-cancer.net ou par courrier : DPO de la Ligue contre le cancer – 14 rue Corvisart 75013 Paris

Pour une simple inscription, conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement afin de pouvoir figurer dans notre fichier d'inscriptions pour la Bourboulienne. Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des inscriptions pour cette marche ». Sa finalité annexe est l'envoi d'informations en lien avec les manifestations organisées par la Ligue Contre le Cancer et ses actions ainsi que l'envoi de sollicitations pour devenir adhérent.

Pour un don, conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement afin de

pouvoir figurer dans notre fichier SYSMARLIG. Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des donateurs ». Sa finalité annexe est l'envoi d'informations en lien avec les manifestations organisées par la Ligue Contre le Cancer et ses actions ainsi que l'envoi de campagnes de fidélisation.

11) ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure. (Les participants peuvent obtenir le remboursement des sommes versées sur demande écrite). De façon expresse, sont considérées comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français, les catastrophes naturelles constatées par un arrêté, grèves entraînant des perturbations nationales des transports interrompant plus de 50 % du trafic normal de passagers, émeutes, guerres, actes de terrorisme. En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.